



Limitation des frais bancairers

Par **calou86**, le **06/03/2009** à **12:19**

Ma banque ne m'autorise pas de découvert, et dès que je passe la limite, même de quelques euros, mes prélèvements sont rejetés, ce que je ne conteste pas, mais des frais bancaires qui ne font qu'aggraver ma situation me sont appliqués de façon répétée et selon moi abusive. Par exemple, sur un mois : 68,95 € de frais sur rejets et impayés ont été accompagnés de 76,00 € de frais de commission d'intervention. Ces frais de commission d'intervention sont parfois prélevés tous les deux ou trois jours (8 € ou 18 € à chaque fois)

Cette situation devient impossible et lorsque je demande à ma banque de faire preuve de compréhension, on m'oppose un refus poli.

De plus, ne pouvant plus revenir positif sur mon compte, la banque a décidé de bloquer ma carte de crédit, ce qui ne l'a pas empêché de profiter d'un moment de répit pendant lequel mon compte a de nouveau été positif, il y a quelques jours, pour me prélever 125,00 € au titre d'un renouvellement de carte bancaire !!

Aujourd'hui mon compte est de nouveau positif (depuis une dizaine de jours) malgré plus de 800 € prélevés sur les 10 derniers mois. Ma carte, elle, est toujours bloquée.

Ma question est donc : qu'en est il du plafonnement des frais bancaires ? Est ce que les frais qui me sont imputés sont abusifs ?